



Vincennes, le 18 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU FGTI

Mise en place d'un groupe de travail sur l'expertise médicale des victimes d'actes de terrorisme

L'expertise médicale est une étape essentielle du parcours de la victime et du processus d'indemnisation.

Elle est régie par des règles qui assurent le respect du principe du contradictoire et l'indépendance des médecins experts mandatés par le Fonds de garantie, qui ont pour seul but d'évaluer de façon objective les séquelles causées par l'attentat.

Néanmoins, conscient des enjeux du bon déroulement de l'expertise médicale pour les victimes, le FGTI a souhaité constituer un groupe de travail avec l'ensemble des parties prenantes de l'indemnisation du dommage corporel pour réfléchir à une meilleure prise en compte des attentes des victimes.

Ce groupe de travail, dont la première réunion a lieu aujourd'hui, est animé par le Dr Christophe DELVAL, médecin expert, et composé comme suit :

- M. Yves BADORC, chef de service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes, ministère de la Justice,
- Dr Hélène BEJUI-HUGUES, médecin, expert en dommage corporel, ancien délégué général de l'AREDOC,
- Dr Jean-Marc BEN KEMOUN, psychiatre, expert judiciaire, membre du conseil scientifique de l'INAVEM,
- Dr Dominique BONDEELLE, médecin généraliste, ANAMEVA,
- Me Marc-André CECCALDI, avocat, cabinet Preziosi - Ceccaldi,
- M. Stéphane GICQUEL, secrétaire général de la FENVAC,
- Pr Eric LAPEYRE, Hôpital Percy,
- Mme Françoise RUDETZKI, fondatrice de SOS attentats,
- Pour le FGTI, M. Philippe DUPUY, référent victime, M. Jean-Louis NOLLET, responsable du réseau des professions médicales,
- Mme Marina DEFAUCHY (rapporteur).

Le groupe de travail auditionnera les associations de victimes. Les ministères de la Défense, des Affaires Sociales et de la Santé ainsi que le secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes seront également associés aux travaux du groupe.

Le groupe de travail élaborera un projet de charte de l'expertise médicale des victimes d'actes de terrorisme. Il remettra ses propositions d'ici mars 2017.



communiqué de presse du FGTI
18 janvier 2017